REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de

**CALUIRE & CUIRE** 

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

**COMMUNE** 

DE Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-127 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'UNION COMMERCIALE DE
CALUIRE BOURG —
PARTICIPATION DE LA VILLE A
L'ORGANISATION DE LA
BRADERIE

Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Etait absent : /

**PREFECTURE** 

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : F. MANINI

La braderie du centre ville de Caluire et Cuire est un événement organisé par l'Union Commerciale de Caluire Bourg depuis plusieurs années. Il s'agit d'une manifestation importante pour les acteurs économiques et pour les riverains de la commune car bien au-delà des revenus financiers qu'elle peut générer, elle est une animation festive attendue par les Caluirards.

Cette braderie s'est déroulée les 10 et 11 octobre 2015.

La tenue de cette braderie sur le territoire de Caluire et Cuire génère des recettes pour la Ville, à savoir les droits de place versés par les participants. Or l'organisation de cet événement est gérée, dans l'ensemble, par l'Union Commerciale de Caluire Bourg.

Aussi, afin de permettre à cette association de poursuivre son activité de dynamisation du centre ville passant notamment par l'organisation de la Braderie, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

## - ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle égale au produit de la commercialisation des droits de place de la manifestation, et **d'un montant de** 3 912€, à l'Union Commerciale de Caluire Bourg,

- DIT

que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif pour 2015, fonction 020G - nature 6745, et la dépense comptabilisée à la fonction 94 - nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE LE DEPUTE MAIRE Philippe COCHET